

COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 avril 2026

Conseillers municipaux en exercice	19
Présents	18
Quorum	10
Votants	19

Le deux avril deux mil vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-sept mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

Étaient Présents : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, GARCIN-GOURILLON Christine, REYNOUD Henri, STEKELOROM Dominique, JUGLARET Laurent, WAJS Alexandre, LAFFITTE Patrick, JUAN PIRÉ Elisabeth, SANTÉ Michel, COLOMEDA Sylvie, MOUCADEL Virginie, GARZINO Murielle, CHAIM Sabine, Lucie BABIN, SERRIER Jean-Guy, ARSAC Claire, CHENEVEZ Olivier,

Pouvoirs : THOMAS Sébastien a donné pouvoir à CARRÉ Jean-Christophe

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Alexandre WAJS

N°2026/04/02/13 -OBJET : Désignation d'un correspondant défense.

Rapporteur : Marc FUSAT

Monsieur Marc FUSAT rappelle à l'assemblée, que compte-tenu des élections municipales du 15 mars 2026 et de l'installation du conseil municipal en date du 21 mars 2026, la commune doit procéder à la désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense.

Monsieur le Rapporteur indique qu'une circulaire du 26 octobre 2001 instaure au sein de chaque conseil municipal une fonction nouvelle de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Monsieur le Rapporteur précise que l'élu qui sera en charge des questions de défense aura vocation à servir de relais d'information entre le Ministère de la Défense et la Commune, il sera destinataire d'une information régulière sur les questions de défense et devra pouvoir en retour adresser au ministère ou à ses représentants des demandes d'éclaircissement ou de renseignements.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Vu l'accord à l'unanimité des membres présents, pour procéder à la désignation à main levée,

Vu la candidature de Marc FUSAT,

DESIGNE Marc FUSAT pour occuper les fonctions de conseiller municipal en charge des questions de défense
DONNE au Maire toutes délégations pour l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : **9 AVR. 2026**

Publication sur le site de la mairie le :

Secrétaire de séance,
Alexandre WAJS



Le Maire,

Jean-Christophe CARRÉ

9 AVR. 2026